

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Rentrée calme. Il faut se méfier des oppositions dormantes. — Quelles contradictions entre les discours de M. Ferdinand Bouisson et les actes des hommes de son parti !

La rentrée parlementaire fut calme. O surprise ! Il n'y a pas eu de bataille. Sous l'œil jovial du président Bouisson, l'opposition et la majorité ont paisiblement rempli leurs missions contradictoires.

Qu'est-ce que cela signifie ? D'où vient cet heureux changement et à quel faut-il attribuer cette inattendue et redoutable tranquillité ?

Pas d'assaut contre le gouvernement ! Des deux députés qui devaient le mettre en cause à propos de la commission d'enquête, l'un a retiré son interpellation, l'autre a accepté qu'elle fût renvoyée à des temps plus lointains. Ces bonnes dispositions sont bien inquiétantes !

Pour ma part, je n'ai pas confiance dans cet apaisement de surface. Il y a toujours de la tempête dans les profondeurs. Et si les mains sont désarmées, les cœurs ne le sont pas.

On croyait que l'opposition allait tout casser. Elle ne l'a même pas essayé. Pourquoi ?

Parce qu'elle n'y a pas intérêt ! Le ministère renversé, il lui faudrait prendre sa place. Et celle-ci n'est rien moins qu'enviable. D'être au gouvernement, ce n'est pas une bonne affaire !

Si nous y étions, se dit-elle, c'est à nous qu'il incomberait de proposer et de voter des mesures pénales et impopulaires. Nous endosserions la responsabilité d'une situation qui risque de devenir tout à fait mauvaise. Les temps sont durs ; il y a de l'orage dans l'air. Restons donc doucement à l'abri dans notre opposition et laissons la peine à ces excellents radicaux. Ils ont voulu le pouvoir, qu'ils le gardent, ou, du moins, qu'ils ne comptent pas sur nous pour les en sauver. Nous aurons beau jeu pour les accuser d'avoir fait ce que nous serions obligés de faire, si nous étions ou ils sont. Notre sort est bon, gardons-le. Critiquons-les, ne les remplaçons pas dans l'honneur d'être une cible !... Plus tard, quand ils nous auront sorti du pétrin, nous verrons !...

... Eh ! mais, si les gens du Centre se mettent à être aussi roublards, aussi manœuvriers, et, pour tout dire, aussi opportunistes que les socialistes, ça va devenir sérieux !

Que de sagesse dans le discours adressé par M. Ferdinand Bouisson à la Chambre ! Mais comme il y a loin de ses paroles aux actes de ses amis ! Chargé d'une mission d'ordre dont il s'acquitte à merveille, ses conseils à tous semblent parfois des reproches discrets, mais très nets, aux hommes de son parti !

Sa harangue pourrait servir de bréviaire au parfait représentant. Mais si nul ne peut espérer que tous les députés réalisent cette perfection, comment ne pas remarquer que ceux qui s'en éloignent le plus sont précisément ses plus proches amis ?

La République, a-t-il dit, suppose la tolérance et entre tous les républicains l'accord peut se faire sur certaines questions au premier rang desquelles se place une pratique normale, saine et régulière du travail législatif.

Eh ! bien, nous ne calomnions certainement pas les socialistes en disant que le rendement du travail législatif est le cadet de leurs soucis. Quant à examiner « objectivement » les problèmes, comme le recommande M. Ferdinand Bouisson, ils ne le font jamais !

Mais où la contradiction éclate le mieux entre le discours du socialiste président à la Chambre et les votes des socialistes qui siègent sur ses bancs, c'est dans le couplet sur le budget.

M. Ferdinand Bouisson fait observer qu'avant les élections il faudra voter deux lois de finances. L'une d'elles, la première, a exigé une élaboration particulièrement longue et difficile. La commission des finances y a apporté un soin qui doit permettre de l'adopter rapidement. Et il ajoute : « Je me dissimule d'autant moins la lourdeur de votre tâche que, par suite des dégrèvements fiscaux que vous avez votés dans ces derniers

mois et qui ont presque atteint six milliards, par suite de la diminution de certaines recettes, par suite enfin de l'augmentation de diverses dépenses, l'équilibre a été difficilement obtenu. »

De quoi M. Ferdinand Bouisson parle-t-il là ? La lourdeur de la tâche budgétaire ne pèse pas beaucoup sur les épaules des députés socialistes. La diminution des recettes, l'augmentation des dépenses appartiennent à cette catégorie de questions dont ils laissent à d'autres la charge et le souci ! Eux, ça ne les regarde pas. Ils ne votent pas le budget !

Oh ! ils font partie de la commission des finances ! Oh ! ils déposent des amendements dont le but est généralement d'augmenter les dépenses ! Oh ! leur leur arrive aussi de réclamer parce qu'on perçoit beaucoup trop et de laisser entendre que s'ils étaient au pouvoir, ils accompliraient ce miracle de diminuer les impôts en augmentant les dépenses publiques !

Où, ils font tout cela... Mais quand vient le moment d'émettre le vote définitif grâce auquel le gouvernement sera mis en possession des ressources nécessaires à la vie nationale, alors ils délèguent à la tribune un de leurs camarades chargé d'expliquer qu'ils s'en désintéressent totalement, que le pays peut se débrouiller comme il l'entendra et qu'en ce qui les concerne, recettes ou dépenses, ils refusent tout !

Cela ne les a pas empêchés d'applaudir les exhortations de M. Ferdinand Bouisson et l'on ne sait, en vérité, dans quel moment il faut les juger : quand ils démentent leurs applaudissements par leurs votes ou bien quand ils condamnent d'avance leurs votes par leurs applaudissements !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

GRAISSAGE

La morale de ces histoires de la Martinière, c'est que le graissage de patte n'est pas une opération aussi simple qu'on le pense.

Chacun sait que pour la bonne marche d'une voiture, un certain nombre de ses organes doivent être régulièrement lubrifiés. Les dieux grecs se nourrissaient de la fumée des sacrifices ; les divinités métalliques, modernes dryades, qui vivent sous l'écorce de fonte du bloc moteur ou sous la carapace du pont arrière, consomment de la graisse ou de la vapeur d'huile.

Simple question de régime, mais très importante. Or le régime du moteur ne s'accommodant pas de la première huile venue. L'huile d'olive ne lui convient pas, non plus que l'huile d'arachide, encore moins l'huile de foin de morue.

Le lard qui pourtant graisse admirablement les bottes du chasseur ou les godillots du soldat, se révèle inapte à l'emploi de lubrifiant pour boîte de vitesse. Le saindoux, la graisse d'olive, l'huile de pied de bœuf, la graisse de cheveau de bois, utilisés pour le différentiel, donnent des résultats déplorables.

Il est donc nécessaire que l'automobiliste connaisse exactement le lubrifiant à employer pour chaque organe. C'est ce que lui enseigne un opuscule remis par les garagistes à tout acheteur d'une voiture : le Guide de graissage.

Les graves ennuis qui accablent en ce moment certains administrateurs de sociétés viennent de ce qu'il n'existe pas de guide de graissage de patte.

« Selon que vous saurez graisser ou non votre voiture, elle connaîtra ou non la santé », dit le guide de graissage de la Société des Huiles Ouellet.

Il est à peine besoin de retoucher cette formule pour la rendre applicable en matière de finance ou de travaux publics :

« Selon que vous saurez ou non graisser une patte, vous connaîtrez ou non la Santé. »

Je prédis un grand succès au technicien qui rédigerait ce guide, en étudiant soigneusement les divers modes de graissage de patte à employer — graissage par barbotage, graissage par chèque, graissage sous enveloppe, graissage par piston, etc. — selon qu'il s'agit du dispositif d'embrayage qui permet le démarrage d'une affaire, ou d'un simple rouage de transmission.

GEORGES-ARMAND MASSON.

Informations

Au Sénat

Le Sénat, dans sa séance de jeudi, a procédé au renouvellement du bureau qui a été constitué ainsi :

Président : M. Doumer, par 187 voix. Vice-présidents : MM. Rabier, 194 voix ; Ordinaire, 193 voix ; Renoult, 188 voix ; Millès-Lacroix, 176 voix. Questeurs : MM. Machot, 219 voix ; Monservin, 205 voix ; Lancien, 190 voix. Secrétaires : MM. Gari, 218 voix ; Hamelin, 215 voix ; Donon, 206 voix ; Courrier, 200 voix ; de Lubersac, 197 voix ; Provost-Dumarchais, 196 voix, élus ; Barbin-Chevaye, 194 voix ; Monzet, 191 voix.

A la Chambre

Jeudi, en ouvrant la séance, M. Bouisson, président, prononce le discours d'usage qui est vivement applaudi.

La Chambre a discuté l'interpellation de M. Cachin, tendant à la libération immédiate des députés communistes Marty et Duclos, condamnés pour exécution de militaires à la désobéissance.

M. Steeg déclare que la Chambre a, constitutionnellement, le pouvoir de prononcer la liberté des deux détenus. Le Gouvernement laisse libre la Chambre de se prononcer.

M. Maginot proteste contre cette libération. Mais par 270 voix contre 258, la Chambre adopte la motion de M. Cachin.

A la Commission des finances

La Commission des Finances de la Chambre, présidée par M. Malvy, a abordé l'examen des articles nouveaux à la loi de finances. Avant de passer à cet examen, M. de Chappedelaine, rapporteur général, a invité ses collègues à ne pas insister pour l'adoption de propositions qui seraient de nature à entraîner des dépenses sérieuses. En effet, il est du devoir de la Commission de tenir compte de la limite étroite de l'exécutable budgétaire, excédent rendu plus fragile encore par la crise économique. A ce sujet, il a rappelé que pour la première fois depuis cinq années les recouvrements du mois de décembre annoncent, au lieu de plus-values, une moins-value de 38 millions.

Les menaces du chômage

M. Louis Dumat, député de Paris, a déposé une demande d'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour empêcher la main-d'œuvre étrangère de porter préjudice à la main-d'œuvre française en cas de chômage.

La dictature en Espagne

On mande de Madrid que, pendant la journée le bruit a couru à Madrid qu'on tenterait d'instituer à nouveau un régime d'exception semblable à la dictature du général Primo de Rivera, pour mettre fin à la propagande révolutionnaire.

Plusieurs personnalités de l'aristocratie auraient sollicité la collaboration d'un général connu, qui s'est distingué au Maroc, mais celui-ci aurait refusé, en invoquant le respect de la discipline militaire.

Cette rumeur semble confirmée par un article publié dans le journal « Informations », qui est habituellement bien renseigné sur les désirs et préoccupations du gouvernement.

A la Bourse de Madrid

Voici l'explication de la baisse des valeurs en Bourse de Madrid, qui a provoqué une alarme qui dure encore :

La Banque d'Espagne a avisé ceux qui ont fait des emprunts sur titre que le cours de ceux-ci ayant baissé, ils devraient verser la différence entre le cours du jour du prêt et les cours actuels, sans quoi les valeurs déposées seraient vendues.

La baisse s'en est suivie, portant sur des valeurs jusque là assez fermes. Le ministre des finances va prendre des mesures, tendant à pallier à cette situation.

Les dettes allemandes

Le ministre du commerce prussien, M. Schreiber, a fait une conférence sur les questions politico-économiques actuelles. Au cours de son exposé, le ministre, parlant du plan Young, a déclaré notamment, que ce dernier ne pouvait être qu'une étape sur la voie d'un règlement conforme à la justice.

« Il n'est pas possible, dit-il, qu'un peuple verse constamment, sans contrepartie, des milliards à d'autres peuples. »

Les bandits de Chicago

L'armistice de Noël est terminé pour les gangsters de Chicago, qui recommencent maintenant à s'entre-tuer. Pasquale Tardi, le chef de la bande 42, bande notoire de Chicago, a été abattu d'un coup de revolver et son compagnon Ralph Costanzo a été grièvement blessé. D'autre part, le chef d'une bande moins connue, un nommé Frank Candula, a été assassiné au moment où il sortait de chez lui par des rivaux, qui s'étaient embusqués près de sa résidence.

Les pensions militaires

Le ministre des pensions a fait signer par le président de la République trois projets de loi concernant :

1. L'augmentation du contingent dans l'ordre de la Légion d'honneur ;

2. L'ouverture d'un crédit extraordinaire pour la mise en état des cimetières militaires.

3. La prorogation au 30 avril 1931 des délais de mise en instance des pensions. Ce dernier projet a pour objet de permettre aux anciens militaires ou marins de ne pas être privés de leurs droits pendant que se poursuit l'étude des propositions envisageant la mise au point de toutes les questions relatives aux demandes de pension de différentes catégories de bénéficiaires éventuels.

EN PEU DE MOTS...

— A Brindisi, le capitaine Walter Baba, 73 ans, allait se marier avec une femme âgée de 70 ans, Rosa Modage. Au moment de prononcer le « oui » sacramental, le capitaine tomba mort frappé d'embolie. La femme prise d'émotion, tomba et mourut.

— Deux malfaiteurs, masqués, ont pénétré, la nuit dernière, dans une maison occupée par Mlle Capou, demeurant à Labastide-de-Lévis (Tarn), et ont emporté une somme de 100.000 francs.

— Cinq nouveaux cas de peste ont été constatés dans un douar, à Ain-M'Liia (Constantine).

— La Banque de France achètera les lingots d'or dont le titre est égal ou supérieur à 900 millions.

— La grippe espagnole est devenue une véritable épidémie à Berlin. Elle s'est également abattue sur Londres.

— Le jury des Sept s'est réuni le 7 janvier pour l'attribution du « prix des Poètes ». Le prix qui est de 5.000 francs a été attribué à M. Louis Balochard, pour son manuscrit « Glanes ».

NOS ÉCHOS

La femme et la bombe.

Cette nouvelle nous arrive de Russie. Les Soviets viennent de créer dans les régiments de l'Armée rouge des sections de bombardement. Et ils ont choisi des femmes pour les composer.

Il paraît que les résultats obtenus sont étonnants. Ces nouvelles amazones soumises à la plus stricte discipline, à l'entraînement le plus sévère, et vivant dans une austérité qui rappelle celle des vierges guerrières de la fable grecque, sont, paraît-il, admirables pour armer et lancer les bombes de manière qu'elles éclatent à coup sûr ; et celles d'entre ces bombardières qui sont chimistes savent déjà les fabriquer.

Ces femmes qui sont une élite, ont conscience de leur mission et n'ont que dédain pour leurs compatriotes volontairement exilées et obligées, dans les capitales étrangères, de faire tous les métiers jusqu'à chanter dans les cabarets de nuit !

Nul ne suspecte la vertu ni le patriotisme de ces bombardières. Mais, — qu'on nous pardonne ce mauvais jeu de mots — pour le maintien de la paix, ne vaudrait-il pas mieux que ces femmes fissent la bombe plutôt que de la lancer ?

Six mois de vacances.

Les vacances, c'est un beau rêve. Mais six mois de vacances, c'est un idéal qui n'est pas encore réalisé.

Cependant, en Angleterre, le syndicat national féminin des membres du corps enseignant, réuni à Dartmouth, a adopté à l'unanimité une résolution demandant toute maîtresse d'école, après dix ans de services ait droit à 6 mois de congé payé, consacré au repos, aux voyages ou à l'étude.

En présentant cette motion, Miss Lightman, de Londres, a déclaré : « Il faut que nous ayons le temps de voyager pour élargir notre horizon de connaissances ; les vacances d'été (6 semaines environ) sont trop brèves pour bien repasser nos cours. »

Sang-froid.

Avant de dîner, l'autre soir, notre ami R..., rentrant à l'hôtel pour passer son smoking, se trompe de porte et pénètre dans la chambre occupée par les époux W..., juste au moment où Mme W..., ayant à ses pieds, formant cercle, une chemise tombée, passe la tête ainsi que les bras dans un autre voile de soie mauve qui, dans un instant se parera également du nom de chemise.

Notre ami R..., a non seulement de l'esprit, mais encore de la présence d'esprit. Il s'efforce de sauver la situation : — Est-ce à Monsieur ou à Madame W..., que j'ai l'honneur de parler ? demande-t-il d'une voix suave.

La classe.

M. Doumergue a été invité à plusieurs reprises, ces temps-ci, par de nombreux parlementaires, à poser sa candidature à Versailles.

LES GRANDES QUESTIONS DU JOUR

POUR LES TRAVAILLEUSES

Un journal quotidien a ouvert ces jours-ci dans ses colonnes, une enquête sur ce grave problème : le travail des femmes mariées. L'opportunité de cette consultation n'est pas niable, car, de plus en plus, dans tous les pays, la femme est appelée à travailler.

Travailler ! diront mes lectrices, est-ce là un fait nouveau ? Les femmes n'ont-elles pas toujours accompli des tâches dures et ingrates, et n'est-ce point le travail le plus absorbant que celui du ménage ?

Aussi n'est-ce point de cela que je veux parler, mais du travail « extérieur » de la femme.

Or, cette question de la nécessité d'une profession, d'un métier, d'une carrière, en dehors de celle de « mère de famille » est fort délicate, et suscite des divergences de vues, même parmi les féministes. Si personne, dans nos milieux, ne prétend interdire à la femme, quel que soit son statut social, d'avoir une activité propre, il y a à cela une raison impérieuse : c'est que toutes les femmes ne peuvent prétendre avoir un foyer.

La femme qui reste célibataire, la veuve, la divorcée, surtout avec des enfants à élever, sont dans l'obligation de travailler, si elles veulent vivre décemment, honnêtement et sans faire appel à la charité.

Mais la femme mariée dira-t-on ? Celle qui a un mari pour gagner à l'extérieur l'argent nécessaire au ménage, ne doit-elle pas rester à la maison et se consacrer toute entière aux besognes domestiques ?

Contre cette affirmation on peut élever de nombreuses objections. Mais avant d'en signaler quelques-unes, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le travail de la femme mariée ne préoccupe tant l'opinion, que depuis qu'il a gagné les classes bourgeoises. En effet, il faut bien dire que chez les ouvriers comme chez les paysans, les femmes ont — et cela à tous les siècles — accompli, en plus de leur tâche de ménagère, un travail externe.

La paysanne ne se contente pas de faire la cuisine et de raccomoder le linge, elle soigne le bétail et la basse-cour, elle travaille le jardin potager, elle sarcle, bêche, lie la vigne, fauche, moissonne, vendange. Est-ce là uniquement un travail domestique ?

La femme de l'ouvrier, lorsqu'elle n'est pas elle-même ouvrière « fait des journées » et nous savons que les travaux les plus pénibles lui sont réservés.

Mais le Président sortant a répondu : — On ne pose pas sa candidature à la présidence de la République. On se tient à la disposition de ses amis.

— Eh bien ! tenez-vous à notre disposition, lui a-t-on dit.

Mais M. Doumergue a secoué la tête. — Non, a-t-il dit. Sept ans, c'est suffisant, j'ai accompli mon devoir. A d'autres d'accomplir le leur. Pour ma part, j'aspire à un repos que je crois avoir mérité.

Dans le monde.

Une historiette contée par le ténor russe Smirnoff : — C'est vers la fin d'une soirée musicale... La maîtresse de maison prie le ténor mondain de bien vouloir chanter encore quelque chose : — Volontiers, répond l'interpellé, mais

Quant à la femme du petit commerçant, qui a jamais songé à critiquer sa présence continue au magasin, à la caisse, à la vente ? Tôt levée, le matin, la dernière couchée, ne croyez-vous pas que sa fatigue est plus grande que celle de la fonctionnaire qui, ses huit heures accomplies, quitte son bureau, sans plus aucun souci que celui de rendre son intérieur agréable et de choyer mari et enfants ?

Mais aujourd'hui que la femme se mêle d'être commerçante pour son propre compte, médecin, ingénieur, demain magistrat ou ambassadrice, on va lui crier halte ! au nom de la famille, au nom de cette fonction sacrée d'épouse et de mère ?

Avant de songer à lui interdire une activité quelconque, il faudrait d'abord être certain que, matériellement, la femme mariée peut se passer de gagner un salaire. Or, dans la plupart des cas, il est certain que les gains du mari sont insuffisants pour subvenir aux besoins du ménage.

Et puis, a-t-on bien réfléchi qu'une femme mariée sans métier ni profession, si elle est brusquement privée de l'appui du mari, que celui-ci meure ou l'abandonne, ne pourra trouver un travail lucratif qui lui permette de manger à sa faim, surtout si elle a des enfants ?

Enfin, on peut contester qu'il soit désirable que la femme vive toute son existence en fonction des « quelques années » où sa présence continue au foyer est indispensable. Car une fois les enfants arrivés à l'âge scolaire (je ne parle même pas des ménages sans enfants), les heures que la femme pourrait consacrer à un travail indépendant augmentent chaque année et lui permettraient d'accomplir son devoir social, à côté de ses devoirs de famille.

Il n'est pas non plus superflu de dire que l'indépendance matérielle conférée à la femme par un travail séparé augmente sa dignité morale, vis-à-vis du mari et des enfants et la rend meilleure éducatrice, parce que plus en contact avec la vie.

Voilà, parmi d'autres, sur cette question du travail de la femme quelques idées à méditer, sans s'arrêter à la formule de Proudhon pour qui toutes les femmes étaient classées en deux groupes : Ménagères ou Courtisanes.

Simone WEILER, docteur en droit, avocate à la Cour de Paris, Membre du Comité de la Ligue pour le droit des Femmes.

Il est bien tard. Peut-être cela dérangerait-il les voisins ?... Mais la dame de répondre : — Bah ! Chacun son tour !... Ils ont un chien qui nous embête souvent !...

Dialogues d'aujourd'hui.

Plick. — Oui, mon ainé est premier président à la Cour d'appel de B..., mon cadet est commandant d'artillerie, mon troisième vient d'être nommé professeur à la Faculté d'A... et mon quatrième, qui a absolument voulu entrer dans les ordres, est vicaire à Madeleine-Church.

Plick. — Mon pauvre Plick ! Plick. — Mais je ne suis pas à plaindre, ni eux non plus : mon dernier a trouvé une place de chasseur au Grand Hôtel ; il gagne assez pour entretenir toute la famille.

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Problèmes hospitaliers ET CELUI DE CAHORS?

La presse d'information a publié cet article que nous remettons sous les yeux de nos lecteurs :

C'est un fait depuis longtemps avéré qu'en ce qui concerne l'application des méthodes modernes d'hygiène, les dimensions qu'exige l'afflux constant des malades, des dortoirs et des salles des cliniciens, la plupart de nos hôpitaux ne répondent plus aux nécessités actuelles.

Des chiffres accusent les difficultés de cette réforme. Villes et départements prévoient près d'un milliard pour les constructions ou extensions. Or, ces collectivités, qui peuvent réclamer légalement l'aide de l'Etat, dans la proportion de 50 0/0 des frais, ont saisi le ministre de la Santé publique d'une demande de 500 millions, alors que les fonds du Pari mutuel offerts à ce chapitre n'excèdent pas annuellement 50 millions. La conclusion est dans un travail au ralenti, de telle sorte que des travaux abordés, il y a vingt-cinq ans, notamment à Toulouse, Lyon, Perpignan, Béziers, Nice, Dax et Vesoul ne sont encore pas achevés.

Résolu à mettre un terme à cette situation et reprenant une idée qu'il avait exposée à la Chambre le 29 décembre 1922, M. Queuille, ministre de la Santé publique, va déposer, avec l'agrément du conseil des ministres un projet de loi qui, sans augmenter les dépenses budgétaires, permettra enfin de financer rapidement l'opération.

D'après ce projet, au lieu de distribuer uniquement des subventions en capital, une partie des fonds provenant du Pari mutuel et jusqu'à concurrence de 20 millions par an, pourra être affectée à des subventions annuelles, égales à la somme nécessaire au service partiel d'emprunts contractés par les collectivités.

Faute de ressources, il sera loisible à ces dernières de contracter un emprunt couvrant la dépense totale, avec amortissement et intérêts couverts par l'Etat, dans la proportion de 50 0/0.

Ces dispositions qui ne nécessitent l'ouverture au budget d'aucun crédit nouveau, combinées avec celles du programme d'outillage national, permettront en cinq ans de réaliser le programme de constructions hospitalières, dont le ministre est saisi, tout en réservant des possibilités d'avenir.

En effet, avec 20 millions par an prélevés sur le Pari mutuel et une contribution d'égale valeur des collectivités intéressées, il est possible de gager des emprunts pour une somme globale de 570 millions.

A cette somme doit s'ajouter la participation prévue au plan d'équipement national, soit 250 millions, et pendant cinq ans, le solde disponible de 30 millions annuels fournis par le Pari mutuel, soit 150 millions, au total 920 millions. D'autre part, l'exécution d'un programme d'ensemble de travaux permettrait d'obtenir des compressions de prix, de sorte qu'il serait possible de réaliser les travaux projetés, dont les estimations atteignent le milliard.

Ainsi, il sera possible d'aménager les hôpitaux existants, de les compléter par différents services indispensables. Les œuvres, collectivités ou établissements publics pourront notamment annexer aux hôpitaux ou hospices des pavillons fonctionnant comme des maisons de retraite où seront reçues les personnes qui, exclues des lois d'assistance, ont été les victimes des épreuves qui n'ont pas manqué depuis 1914, et dont les ressources sont minimes, parmi lesquelles on compte de nombreux vieillards.

En publiant cette information nous tenons à rappeler que la question de l'aménagement de l'hôpital de Cahors a été posée dans les mêmes conditions par M. Paul Garnal, Administrateur des Hospices de Cahors, dans une série de brochures et en particulier dans un appel adressé aux membres du Conseil général du Lot.

La thèse soutenue par M. Garnal reçoit la consécration ministérielle. Les Conseils généraux et les Municipalités n'ont pas le droit de se désintéresser du programme sanitaire élaboré par le Gouvernement et de l'équipement et de l'aménagement de nos hôpitaux, qui en constituent un des plus importants chapitres.

Magistrature

M. Calvayrac, ancien avoué, nommé juge suppléant, rétribué dans le ressort de la Cour d'appel d'Agen, est désigné pour occuper un siège au tribunal de Cahors.

Nous adressons nos souhaits de bienvenue au nouveau magistrat.

Légion d'honneur

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Escande, maire de Fumel, au grade de Chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations.

P. O.

M. Doucet, cantonnier de la voie, à St-Géry, est nommé au Couzoul.

La chasse à la palombe et à la bécasse

Notre actif et dévoué sénateur, M. Garrigou, à la suite de sa très pressante intervention, a reçu du Ministre de l'Agriculture la lettre suivante :

« MONSIEUR LE SÉNATEUR ET CHER COLLÈGE,

« Vous avez appelé mon attention sur le vœu émis par le Conseil général du Lot, en vue d'obtenir que la chasse de la palombe et de la bécasse soit autorisée, sous bois, du 1^{er} au 31 mars, dans tout le département.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'informer M. le Préfet, à Cahors, que malgré les inconvénients que représentent, au point de vue de la protection du gibier, les chasses exceptionnelles qui s'exercent au printemps, je ne m'opposerais pas à ce qu'il donne satisfaction au vœu dont il s'agit. Je lui ai recommandé, toutefois, de ne permettre cette chasse que dans les bois d'une surface minima qu'il précisera, ainsi que cela se fait dans beaucoup de départements, de manière à éviter, autant que possible, le braconnage.

« Agréé...
Victor BORET. »

D'autre part et à la suite de l'autorisation ministérielle, M. le Préfet du Lot a pris l'arrêté suivant :

Par arrêté préfectoral, en date du 5 janvier 1931, la chasse à la bécasse et à la palombe est autorisée dans tout le département du Lot, du 1^{er} mars au 31 mars, mais exclusivement sous bois.

Afin de faciliter l'écoulement du gibier tué, le dernier jour de la chasse, une tolérance de 2 jours est accordée pour la vente et le transport de ce gibier.

Annonces Judiciaires et Légales

M. le Préfet du Lot a pris l'arrêté suivant :

Article 1^{er}. — Les annonces judiciaires et légales seront insérées au choix des parties dans l'un des journaux publiés en langue française dans le département. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à une même procédure de vente seront insérées dans le même journal.

Article 2^o. — Le tarif du prix d'insertion des annonces judiciaires et légales est fixé pour l'exercice 1931, à 1 fr. 70 par ligne de trente cinq à quarante lettres, caractères galliciens N° 1 comme type de justification les blancs nécessaires à la formation des mots et des alinéas entrant en compte.

Article 3^o. — Le même tarif sera appliqué en ce qui concerne les annonces publications dans les affaires domaniales et administratives spécialement en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 4^o. — Par exception aux dispositions qui précèdent, le tarif est réduit à soixante quinze centimes (0,75) par ligne de trente cinq à quarante lettres.

1) pour les publications relatives aux jugements de faillite et aux convocations et délibérations des créanciers.
2) pour les insertions concernant la vente judiciaire d'immeuble dont la mise à prix est inférieure à 2.000 fr. (art. 3 de la loi du 23 octobre 1884).

Le tarif est fixé à cinquante centimes (0,50) par ligne pour les annonces d'assistance judiciaire.

Article 5^o. — Le coût d'un exemplaire légalisé est fixé, non compris le droit d'enregistrement, à soixante quinze centimes.

Article 6^o. — Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs et notifié aux journaux du département, publiés en langue française.

Une ampliation sera, en outre, adressée à M. le Procureur Général près la Cour d'Appel d'Agen.

Cahors, le 29 décembre 1930.
Le Préfet :
signé : Paul BERT.

Votes de nos députés

Sur la proposition de résolution demandant la mise en liberté des députés Marty et Duclos, les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. de Monzie et Malvy.
Contre : M. Delport.

La Chambre a adopté par 270 voix contre 258.

Enregistrement

M. Conquet, receveur-rédacteur à la direction de l'enregistrement à Cahors, est nommé receveur de l'enregistrement à Dammarin (Seine-et-Marne).

Nous adressons nos félicitations à M. Conquet, dont le départ de Cahors sera vivement regretté par tous ses collègues qui étaient tous ses amis.

Gendarmerie

MM. Calmon et Vilhès, du Lot, sont admis dans la garde républicaine mobile comme élèves gardes.

M. Calmon est affecté à la 2^e légion et M. Vilhès à la 10^e Cie à Marseille.

Association amicale Périgord, Limousin, Marche, Quercy, Anis et Saintonge.

Les membres de cette amicale se sont réunis dimanche, 11 janvier 1931, au Buffet de la Gare P. L. M. à Nice, en un banquet qui fut l'occasion d'une fête charmante, empreinte de la plus franche cordialité.

Au dessert, M. de La Borie, le dévoué président, célébra les beautés des pays dont étaient originaires les convives et glorifia Nice-la-Belle.

M. Tardif, Préfet honoraire, prit ensuite la parole pour exalter les charmes de Nice, renommée pour son climat et ses fêtes, puis leva son verre à la prospérité de Nice et des Provinces natales. C'est dans une atmosphère de chaude intimité que prit fin cette réunion, dont nous nous plaignons à féliciter les organisateurs.

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

CLAUDE FARRÈRE

Pour la sixième réunion de leur saison, les Amis du Beau Vieux Quercy donneront une Conférence de Claude Farrère.

Le célèbre auteur de tant d'œuvres retentissantes nous entretiendra de la Femme turque d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Claude Farrère, aussi grand marin que fameux romancier, connaît admirablement ces pays d'Orient dont il parlera, et quelle que soit la façon dont il traitera le sujet nous avons la certitude qu'il nous en présentera un tableau aussi coloré qu'émouvant.

Cette conférence sera donnée le vendredi 23 janvier, en soirée, au Théâtre de Cahors. La soirée commencera à 21 heures précises. On peut retirer ses places comme d'usage.

Le froid, la neige, la glace à Cahors

Eh ! oui ! il fait froid, depuis quelques jours, dans notre bon Cahors que certains, — avec raison — qualifient de « petit Nice ».

La neige est tombée, a blanchi routes, rues, côtesaux. Spectacle charmant !

Mais un beau soleil est survenu et le dégel a suivi.

Alors, la circulation dans les rues est assez difficile : on patage dans la boue.

Mais, par endroits, le dégel ne s'est pas produit : il faut marcher avec prudence pour ne pas glisser et... tomber.

Temps de saison, dit-on : il faut bien que l'hiver, — comme jeunesse, — passe !

Et l'hiver a bien ses agréments !

Les jeunes gens et... d'autres ont profité de ce temps de neige pour se permettre quelques innocentes et aimables facettes. Le jet de boules de neige a amusé beaucoup d'amateurs.

Sur le boulevard, dans les rues, gamins, jeunes gens, et... autres, roulaient des boules et se bombardaient.

Ils n'ont rien de plus amusant que les boules n'étaient faites que de neige pure. Malheureusement, il n'en fut pas toujours ainsi.

Aussi bien, M. le Commissaire de police fut obligé d'intervenir.

Des jeunes gens ramassant la neige congelée, contenant même de la boue, faisaient des boules, et s'amusaient — oh ! quel amusement ! — à les jeter sur des jeunes filles qui allaient à l'école ou à l'atelier...

Les jeunes filles se fâchaient, avec raison ! Ce n'était pas des boules de neige : c'était des cailloux, et des accidents étaient à craindre.

M. le Commissaire ordonna aux jeunes gens de cesser leur jeu. Ils n'obéirent pas. Ils furent amenés au bureau de police. Et, penauds, ils pleurnichèrent. Pardon leur fut accordé !

Mais le froid reste vil : les rues sont recouvertes d'une couche de glace. Comme nous le disons ci-dessus, il faut marcher avec prudence dans les rues, sur les routes.

Rue Wilson, un cheval a glissé et est tombé. Route de Lalbenque, deux passants ont fait une chute : l'un d'eux a une jambe contusionnée. Sur les quais, une femme a glissé sur le trottoir et s'est blessée à un bras.

Sur la route de Labéraudie, une moto a dérapé et le chauffeur a été blessé. Un jeune enfant est tombé rue Zola et s'est fracturé une jambe.

Jendi soir, Mlle Odette S..., employée au restaurant Laroche, portant deux biches sur le bras, descendait la rue de la Brasserie ; elle glissa. Elle tomba, et dans la chute, elle a reçu des contusions à l'épaule et aux genoux.

Le froid est vil à Cahors, en cette année 1931. D'aucuns prétendent qu'il en fut ainsi pendant l'hiver 1891.

Non ! En 1891, les vieux Cadurciens savent que les bords du Lot furent gelés. En 1931, le Lot roule toujours ses eaux, à Cahors, tout au moins, jusqu'au moindre repli de ses berges.

Mais, il est certain que voilà bien 15 ans, que Cahors n'avait pas eu une couverture de neige aussi épaisse que celle qui l'a blanchi pendant ces 3 jours.

Les truffes

A Bétaillé, le marché aux truffes n'a pas été important. Les truffes ont été vendues à raison de 75 à 80 francs le kilo.

ENCORE UN « ? »

Que faut-il faire pour se débarrasser sûrement de cors aux pieds ? Les livrer au Diable, pardi ! « Le Diable » enlève les cors en six jours pour toujours 3 fr. 95 Pharmacie Weimann, à Epervain, et toutes pharmacies. Mais attention !... Exigez « Le Diable » à la pharmacie Orliac à Cahors.

Pour cafards, ETO à 2,50. Pour les rats VIRUS ROUGE Ampoule à 4,50.

Pharmacies, drogueries, herborisseries. — OLIVIER, Avignon.

avec
4.498^{Frs}

Vous pourrez prendre livraison de votre camionnette.

Peugeot
5 cv 250 kgs



Vous complèterez ensuite votre règlement par 20 mensualités de 500 francs.

Les frais de votre voiture seront bien inférieurs au gain supplémentaire qu'elle vous fera réaliser 225.000 cinq CV Peugeot en circulation.

Pièces détachées chez tous Agents.

Fête de Bienfaisance

La recette de la fête de bienfaisance du 31 décembre 1930 a été des plus fructueuses, et le comité adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu contribuer au succès de cette soirée.

La recette totale s'élève à la somme de 7.187 fr. 65 se décomposant comme suit :

Vente des cartes d'entrée, 2.290 fr. ; Dons de Messieurs les Parlementaires, 180 ; Dons de Messieurs les Conseillers généraux, 290 ; Dons de MM. les Conseillers d'arrondissement, 40 ; Dons de MM. les Conseillers municipaux de Cahors, 210 ; Dons divers, 200 ; Recette du souper, 1.441 fr. 50 ; Recette du buffet, 940 fr. 50 ; Recette du Bar, 547 ; Vente des pochettes tombola surpise, 617 fr. 65 ; Vestiaire, 70 ; Vente de coiffures et fleurs, 361 fr. — Total : 7.187 fr. 65.

Les dépenses totales s'élèvent à la somme de 2.002 fr. 70, se décomposant comme suit :

Frais d'organisation, 781 fr. ; Achat pour le buffet et le souper, 1.221 fr. 70. — Total : 2.002 fr. 70.

C'est donc un bénéfice net de 5.184 fr. 95 qui sera versé à la Caisse de l'Association des Orphelins de guerre du Lot.

Cette somme est destinée à l'achat d'un baraquement-cabine, pour la colonie de vacances de l'île de Ré.

Des remerciements particuliers doivent être adressés à Mme Paul Bert et à M. le Préfet du Lot, aux dames du Comité d'organisation, au dévoué Maître Barreau et à ses élèves qui, selon la tradition bien connue, ont prêté, gracieusement leur concours, à M. le Directeur de Radio-Quercy, à tous les généreux donateurs ayant envoyé des lots pour la tombola, aux commerçants de la ville qui tous ont consenti des prix exceptionnels pour leurs fournitures, permettant ainsi de réaliser un important bénéfice, à M. Boireau, le réputé Vatel cadurcien, propriétaire de l'Auberge de Douelle qui, à titre absolument gracieux, avait bien voulu s'occuper de l'organisation et de la préparation du souper.

Il est juste de mentionner, particulièrement, le geste généreux de M. Grellet, le négociant en vins, qui a fait don d'une bouteille de « Vieux Cahors », des maisons Roux et Brasseries de l'Atlantique qui ont fait don de toutes les bières, limonade et champagnettes consommées.

Obsèques

Vendredi matin, à 9 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Milhau, mère de M. Milhau, négociant bien connu de la rue Joffre, décédée à l'âge de 82 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le char funèbre, recouvert de couronnes, et a adressé de vives sympathies à M. Milhau et à la famille, auxquels nous adressons nos sincères condoléances.

PALAIS des FÊTES

Vendredi 16, Samedi 17, Dimanche 18 (matinée et soirée)

Un film entièrement parlant français

UN TROU DANS LE MUR

l'œuvre du grand maître du comique et de l'esprit parisien : Yves Mirande.

La bonbonne, sketch en français avec Bouchet et Simone Cerdan.

Venise, chantée par le ténor italien Nino Martini.

En Avant Arche ! dessin animé sonore.

Actualités, parlantes et sonores.

Dans le vide

Dans le vide des idées, occasionné par le rhume de cerveau, une pensée doit s'accrocher à votre souvenir : c'est que les comprimés de Broncodyl arrêtent la toux en quelques heures et jugulent un rhume en trois jours. Toutes pharmacies et pharmacie Fayret à Cahors.

Nécrologie

Nous avons appris avec un profond regret la mort de M. Salanié, ancien négociant, père de notre ami, le sympathique 1^{er} adjoint au maire de Cahors.

M. Salanié souffrait depuis quelque temps, mais rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque.

Aussi bien, c'est vendredi, à midi, au moment où il descendait de sa chambre pour prendre son repas en famille, qu'il tomba. Quand on le releva, il était mort.

La mort de M. Salanié a provoqué une vive émotion parmi tous les amis qu'il comptait à Cahors où il jouissait de la plus vive sympathie.

Aussi bien, les Cadurciens lui manifestèrent plusieurs fois cette sympathie, en l'envoyant siéger au Conseil municipal de Cahors.

A l'assemblée municipale, M. Salanié tint une place honorable ; ses avis toujours judicieux, étaient écoutés et suivis.

Ses collègues lui manifestaient une confiance qui était bien justifiée.

Ses relations étaient nombreuses et tous ceux qui ont connu M. Salanié sont obligés de dire combien on aimait à s'entretenir avec lui, à entendre ses réflexions, observations pleines de justesse, de bon sens.

Nous saluons respectueusement la mémoire du vieux et bon Cadurcien que fut M. Salanié, et nous prions son fils M. et Mme François Salanié, leurs enfants, la famille, de vouloir bien agréer nos bien sincères et cordiales condoléances.

Amicale Aveyronnaise de Cahors

Les membres de l'Amicale sont avisés que le dimanche, 18 janvier courant, de 17 à 19 heures, aura lieu l'ouverture de la salle de récréation (dont la proposition a été faite par M. Courrière au Banquet), salle habituelle des réunions. — Tous les membres et leurs familles sont invités à y assister, mais ceux qui auraient quelques idées à émettre au sujet de l'installation ou pour le bon fonctionnement de cette salle, sont instamment priés d'y venir.

Les membres qui n'ont pas encore versé le montant de leur cotisation annuelle, qui est de dix francs par membre, peuvent profiter de cette occasion.

Pour le Comité :

Le Secrétaire, E. SAURET.

P. S. — En raison de l'absence, le mardi 27 courant, d'un des membres du Comité de l'Amicale, le bal annuel sera, sans doute, renvoyé au mardi 3 février prochain. — E. S.

Une pince sur le pied

M. Toulouse, employé à la Cie du P.-O. était occupé à réparer une machine, lorsqu'une grosse pince de fer tomba et le frappa au pied droit qui fut fortement contusionné.

10 jours de repos.

Une brique sur le pied

M. Baylou, ouvrier maçon, était occupé dans un chantier de la rue Clément-Marot, lorsqu'une brique tomba et vint le frapper au pied gauche.

15 jours de repos.

Voyageurs sans billet

La gendarmerie a arrêté en gare de Cahors, 2 jeunes Espagnols, Nicolas Eladio, 18 ans, et Angel Garcia, 20 ans qui voyageaient sans billet.

Ils se rendaient à Paris, venant de Barcelone, mais, en outre, ils avaient oublié de se munir d'un passeport. Ils ont été écroués.

EDEN

Vendredi 16, Samedi 17, Dimanche 18
Un chef-d'œuvre avec la grande vedette

RAMON NOVARRO

dans

L'ESCADRE VOLANTE

Chantant et sonore

Prix des places : Loge et Balcon, 5 fr. 50 ; Réservée, 5 fr. ; Première, 4 fr. 50 ; Seconde, 3 fr. ; Parquet, 2 fr. 50. Enfants, prix spéciaux.

SUZE

Apéritif à la gentiane

Les vertus de la racine de gentiane sont connues depuis la plus haute antiquité.

L'emploi de la racine de gentiane est conseillé par nombre de médecins.

La SUZE, apéritif à base de racine de gentiane fraîche, réveille les fonctions digestives et a la meilleure influence sur l'ensemble de l'organisme.

Prendre un verre de SUZE avant chacun de ses repas, c'est s'assurer un brevet de longue vie.

Buvez en Hiver : SUZE pure, sans eau

Buvez en Été : SUZE Cassis ou SUZE Citron

L'Amie de l'Estomac

Buvez en Hiver : SUZE pure, sans eau

Buvez en Été : SUZE Cassis ou SUZE Citron

L'Amie de l'Estomac

Buvez en Hiver : SUZE pure, sans eau

Buvez en Été : SUZE Cassis ou SUZE Citron

L'Amie de l'Estomac

Buvez en Hiver : SUZE pure, sans eau

Buvez en Été : SUZE Cassis ou SUZE Citron

L'Amie de l'Estomac

Buvez en Hiver : SUZE pure, sans eau

Buvez en Été : SUZE Cassis ou SUZE Citron

L'Amie de l'Estomac

Buvez en Hiver : SUZE pure, sans eau

Buvez en Été : SUZE Cassis ou SUZE Citron

L'Amie de l'Estomac

Prévoyants de l'Avenir

Les membres de la 405^e section sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 18 janvier 1931 à l'hôtel de Ville, à 11 heures.

Palement des cotisations. Questions diverses.

Le Président : HÉREIL.

Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail

Groupement départemental du Lot

Réunion de la Section de Cahors : le dimanche 18 janvier, dans une salle de la mairie, à 10 h. du matin.

Ordre du jour : Adhésions. Cotisations. Communication de circulaires fédérales.

Présence absolument indispensable de tous les adhérents. Les mutilés et invalides du travail ou ayants droit de Cahors ou des environs, non encore fédérés, peuvent assister à la réunion où ils pourront demander tous renseignements utiles à leur inscription.

Tombé de moto

M. Jean Vigüé, étant en moto, passait sur la route de Labéraudie, lorsque la moto dérapa.

M. Vigüé a été transporté à l'Hôpital de Cahors, où il a reçu les soins nécessaires par son état qui, heureusement, ne semble pas grave.

COFFRES-FORTS BAUCHE

25, rue

Dimanche, 18 janvier, en match comptant pour la coupe du Haut-Quercy, nos soccers rencontreront, sur le terrain de Londieu, l'Union sportive de Soussayrac.

A GOURDON.
Union sportive. — Après deux dimanches de repos forcés, notre quinze recevra sur son terrain dimanche prochain, 18 courant, l'équipe des Quatre-Routes. Cette jeune société, composée d'excellents éléments du Haut-Quercy, a déjà remporté cinq victoires sur six matches disputés contre de bonnes équipes de la région.

Souhaitons que le temps ne contrarie pas cette intéressante partie.

Accident
 Au cours de la manœuvre des wagons, M. Maurice Adiser, cantonnier au P.-O., a été blessé au bas des reins. 12 jours de repos.

Cylindrages à vapeur et revêtements
 (Opérations probables dans la semaine du 19 au 25 janvier 1931)

Chemin de G. C., N° 4, de 10 km. 700 à 11 km., entre Castelnaud et Ste-Alauzie; N° 4, de 11 km. 200 à 11 km. 500, au lieu dit « Sadoue »; N° 4, de 14 km. 700 à 15 km., entre Castelnaud et Montcau au lieu dit « Blayou »; N° 6, de 49 km. 300 à 49 km. 890, vers Belmont; N° 19 e, de 0 km. à 0 km. 480, vers St-Hilaire; N° 28, de 22 km. à 23 km. 365, à Mirabel.

SERVICE DES PHARMACIES
 Le service des Pharmacies sera assuré le dimanche 18 janvier 1931 par la
Pharmacie PALAME-GUERCHOU
 Boulevard Gambetta

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
 du 10 au 17 janvier

Naissances
 Larroque Pierre, route de Villefranche. Gayette Jacqueline, rue P.-Wilson. Noël Josette, rue P.-Wilson.

Publication de mariage
 David René, maçon à Arcambal (Lot) et Roussy Louise, robeuse, à Cahors.

Décès
 Fournié Jean, Cultivateur, 68 ans, à Bégon.
 Turrel Louise, épouse Bry, s. p., 70 ans, route de Villefranche.
 Valéry Pierre, Hôtelier, 70 ans, Avenue des Ormeaux.
 Esportelle Anne, Vve Calvet, s. p., 74 ans, 3, Boulevard Gambetta.
 François Marthe, Vve Milhau, s. p., 82 ans, 1, rue Maréchal-Joffre.
 Verrines Suzanne, 7 ans, rue Wilson.
 Maurel Amarante, s. p., 80 ans, rue Wilson.

Arrondissement de Cahors
Castelnaud-Montrastier
 Foire renvoyée. — La foire du mardi, 13 janvier, n'ayant pu être tenue à cause du mauvais temps, est renvoyée au mardi 20 courant.

Le Maire, B. BLANÉ,
Cahors

Foire renvoyée. — Une épaisse couche de neige étant tombée dans la nuit et une partie de la journée du 13, notre foire n'a pu avoir lieu ce jour-là.

Elle a été renvoyée au mercredi 21.

Goujonnac
 Démographie. — Au cours de l'année 1930, il a été enregistré dans la commune de Goujonnac: 3 naissances, 3 mariages, 1 décès.

Bélaye
 Etat civil. — Il a été déclaré à la mairie de Bélaye, en 1930:
 Trois naissances, un mariage et cinq décès, dont un enfant de moins d'un an. Les décès surpassent toujours les naissances depuis plusieurs années.

Cieurac
 Hygiène. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de notre charmante compatriote, Mlle Hermine Cassan, employée à Paris dans une Cie d'Assurance, avec un sympathique Parisien M. Marcel, employé à Paris dans une Banque américaine.
 Aux jeunes et futurs époux, nous leur souhaitons un parfait bonheur.

Fargues
 Démographie. — En 1930, il y a eu 9 naissances, 4 mariages et 9 décès.

Prayssac
 Foot-ball. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Figeac

Figeac
 Etat civil du 9 au 16 janvier. — Naissance: Destie Jacques-Paul.
 Décès: Colomb Pauline, veuve Fraud, 82 ans; Arnal Victorine, veuve Chédrain, 83 ans; Caumont Jean, 75 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui, dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Moles (ancienne pharmacie Brousse), rue Séguié.

AVIS
 M. PERES, chirurgien-dentiste à Figeac, informe sa clientèle qu'il est étranger à la création d'un cabinet dentaire à Souillac.

Cahors
Fête scolaire. — Sous l'habile et intelligente direction de nos dévoués maîtres, les enfants de notre école, nous ont donné tout dernièrement, une aimable représentation où l'intérêt des morceaux, le savoir-faire des acteurs, ont complètement séduit l'attention du public. Félicitations aux maîtres et aux élèves.

Comiac
Sangliers. — L'abondante chute de neige de ces derniers jours a favorisé les battues aux sangliers organisées par nos paysans désœuvrés.

Un de ces animaux a été tué aux environs de Comiac, tandis que l'on annonçait la capture de deux autres, du côté de Lamatière.

Marclilhac
 La foire. — Malgré un froid très vif, la foire du 12 janvier a été importante, le foirail des bœufs et des brebis était bien garni. Voici les cours:

Bœufs, de 6.500 à 8.000 fr.; bouvillons, de 4.000 à 6.500 fr.; vaches, de 3.800 à 5.000 fr., le tout la paire; brebis, de 320 à 450 fr. pièce; porcelets, de 240 à 280 fr. pièce; Poules et poulets, 5 fr. 50 la livre; œufs, 8 fr. la douzaine.

Carnet blanc. — Samedi, 17 janvier, a été célébré le mariage de Lucie Valade, native de Marclilhac, avec M. Maurice Emile Petitjon, mécanicien, domicilié à Cahors. Nous souhaitons aux futurs époux de longues années de bonheur.

Théminettes
 Médaille militaire. — Par décret présidentiel du 29 décembre dernier, la médaille militaire a été conférée à M. Jacques Lescure, au titre d'ancien combattant de 1870-71. — Nos vives félicitations à ce vieux soldat.

Délégués administratifs. — M. Eugène Lescure est nommé délégué administratif pour la revision des listes électorales.

M. Joseph Fabre est nommé délégué administratif du Bureau de Bienfaisance, en remplacement de M. Emile Delfour, décédé. — Nous nous félicitons de ces heureux choix.

Assier
 Les vipères. — M. Prieur, retraité du P.O. était occupé à fendre des bûches lorsque dans l'une il a trouvé 8 petites vipères qu'il s'empressa d'occire aussitôt.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
 Tribunal correctionnel. — Armand Louis Grin, 20 ans, cultivateur à Gindou, poursuivi pour homicide par imprudence, est relaxé des fins de la poursuite.

Marie Delcamp, de Martel, qui avait été condamnée à huit jours de prison par jugement de défaut, est condamnée sur opposition à ce jugement à deux jours de la même peine.

Deuil. — Nous avons appris le décès, à Bagnères-de-Bigorre, de notre compatriote, M. Massol Auguste, ancien négociant, retiré chez son gendre à Bagnères.

Son corps sera transporté à Gourdon, son pays d'origine, où il sera inhumé dans la nécropole de cette ville.

Nos sincères condoléances.
 Union sportive. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Salviac
 Nominations. — MM. Louis Lacam et Firmin Francoulin, de notre ville, sont nommés à dater du 1^{er} janvier 1931 jusqu'au 31 décembre 1934 délégués administratifs de l'hospice de la commune de Salviac.

M. Menage Jacques est nommé délégué administratif de la liste électorale de la commune de Salviac.

Nos rues. — Depuis bientôt 3 semaines la rue qui part de l'église jusqu'au quartier de la Chapelle, est boueuse ou couverte de neige; celle-ci a bien été raclée par deux employés, mais elle est restée de chaque côté de la chaussée et constitue un obstacle pour les véhicules et les piétons.

Des accidents peuvent survenir, nous voulons croire que pour le jour de notre foire mensuelle, du 20 prochain, nos rues seront dégagées. C'est le vœu de tous les commerçants de notre ville.

Renseignements
 Concours pour l'admission à l'emploi d'infirmière des hôpitaux militaires pour 1934.

Un concours sera ouvert le mercredi, 28 janvier 1931 à 14 heures, pour l'admission à l'emploi d'infirmière des Hôpitaux militaires (cadre permanent). Traitement de 9.000 fr. à 16.750 fr., auquel s'ajoute une indemnité de résidence variable par place.

Les conditions du concours figurent sur l'affiche apposée à l'entrée de l'hospice mixte de Cahors. Tous les renseignements seront fournis sur demande, accompagnée d'un timbre, par le Médecin-Chef de la place de Cahors.

L'épreuve d'admissibilité (épreuve écrite), aura lieu le 28 janvier 1931 à l'Hôpital militaire de Toulouse, pour la 17^e Région.

Les candidates à l'emploi d'infirmière des Hôpitaux militaires devront adresser leur demande au Ministre de la Guerre (Direction du Service de Santé).

ASSURANCES SOCIALES

Dernier Avis aux Employeurs
 En raison de l'application prochaine des sanctions prévues à l'article 64 de la loi, les employeurs qui ne se seraient pas encore conformés à la loi, sont invités à adresser au plus tôt au Service les déclarations réglementaires.

Avis aux Assurés. Prestations
 Il est rappelé aux assurés qu'aux termes de l'article 5 de la loi le droit aux prestations ne leur est acquis que dans les conditions suivantes:

1° Que si dans les 3 mois qui ont précédé la première constatation médicale, il a bien versé 60 cotisations journalières entières de la catégorie à laquelle appartient l'assuré.

2° Que si en période normale d'application de la loi ils ont effectué dans les 12 mois précédant la constatation de la maladie des versements équivalents à 240 journées de cotisations totales.

Avis important
 Les employeurs et les assurés travaillant pour plusieurs employeurs, sont informés qu'ils doivent envoyer sans retard, en principe, avant le 10 de chaque mois, au Service Départemental des Assurances Sociales les feuillets ou cartes annuelles expirés à la fin du mois précédent.

Un certain nombre de ces documents, dont la période de validité expirait fin décembre, n'ont pas encore été retournés au Service. Les détenteurs sont priés de procéder à cet envoi dans le plus bref délai sans attendre les rappels individuels qui ne seront plus adressés. Il est rappelé que les timbres doivent comporter la date de l'opposition lorsqu'ils sont affectés à des versements obligatoires pour moitié à la charge de l'assuré, retenue lors de la paye et pour moitié à la charge de l'employeur.

Les timbres dépourvus de cette mention sont présumés représenter des versements personnels de l'assuré.

SI VOUS VOULEZ DÉGUSTER des BONS VINS des COTES du LOT
 Adressez-vous

HALLE aux VINS de CAHORS
 Basile GRELET, Négociant-Propriétaire EXPÉDITIONS (à prix réduits) pour Paris et la Province VINS FINS - CHAMPAGNE & MOUSSEUX
 TÉLÉPHONE N° 218

GRAND ENTREPOT GÉNÉRAL
 D'EAUX MINÉRALES
 Toutes les Sources
 Livraisons dans tout le Département
 Basile GRELET, Entrepoteur, CAHORS

Dernière heure

A la Chambre
 La Chambre, dans sa séance de vendredi 14, discute les interpellations de MM. de Montcau, Duval, Gignoux, Chastanet, sur la politique agricole du Gouvernement et la crise économique.

La Chambre a voté une proposition de loi déposée par M. Adam et soutenue par le Gouvernement, déclarant: « Le maréchal Joffre a bien mérité de la Patrie. »

Ce texte de loi sera gravé, pour demeurer permanent, dans toutes les maisons et dans toutes les écoles de la République.

DEPÊCHES

Paris, 11 h. 30.
Raid raté
 Les aviateurs Le Brix, Ladiou, Doret ont échoué dans leur tentative de record. Ils durent atterrir à l'aérodrome d'Istres, ce matin, à 8 heures 32, après avoir parcouru 3.200 kilomètres à 143 kilomètres à l'heure. Un vent violent gênait les aviateurs.

La santé de M. Chéron
 L'état de santé de M. Chéron, ministre de la justice s'améliore. La fièvre est en décroissance. L'entourage du ministre est optimiste.

Au pays des Soviets
 De Moscou. — Le Gouvernement soviétique publie un décret doublant les impôts.

A la Chambre
 La Chambre, dans sa séance de ce matin, a examiné le projet du Gouvernement relatif à l'autorisation, à la réalisation de certaines dépenses relatives aux routes, aux ports maritimes et aux voies navigables, par anticipation sur la dotation à ouvrir par la loi sur le perfectionnement de l'outillage national.

M. de Chappedelaine, rapporteur général, soutient le projet.
 M. François Poncet défend l'ancien projet déposé par le Gouvernement de M. Tardieu.

Tous travaux de couture
 broderie, lous, lingerie
 S'adresser: Mme NEUVILLE
 20, rue St-Urcisse (4^e étage)

SOLFEGE ET PIANO
 M. MINGOT, pianiste, prévient les parents qui désiraient faire apprendre le solfège et le piano à leurs enfants, qu'il donne, dès aujourd'hui, des leçons chez lui, Place St-Maurice, N° 2 (face la Halle), et même à domicile.
 Prix modérés

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur François SALANIE, négociant, et Madame SALANIE;
 Monsieur Louis SALANIE, Contrôleur de l'Enregistrement;
 Mademoiselle Marie-Amélie SALANIE;
 Les familles FÉRAL, CORNIL, EYBERT, LACROIX, ALLARD, CARLIN, et tous les autres parents et alliés, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de:

Monsieur Lucien SALANIE
 Ancien négociant,
 Ancien Conseiller municipal

leur père, beau-père, grand-père et cousin, décédé le 16 janvier 1931, dans la 78^e année de son âge, et vous prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le dimanche 18 janvier, à 3 h. 1/4, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, 5 bis, quai Champollion.
 Le présent avis tiendra lieu de faire part.

AVIS DE DÉCÈS
 Monsieur Nicéphore PLATEAUX; Madame veuve DHIVER, née DENGLEHEM; Madame et Monsieur Henri GIRMA; Monsieur André DHIVER; Monsieur François DHIVER et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de:

Madame PLATEAUX
 née DENGLEHEM Eugénie
 décédée à Cahors, le 16 janvier 1931, dans sa 75^e année.
 Les obsèques auront lieu le dimanche 18 janvier, à 13 h. 30.
 Réunion à la maison mortuaire, 3, rue de l'Université.

REMERCIEMENTS
 Monsieur et Madame Henri MILHAU; Monsieur et Madame Antoine MILHAU; Monsieur Jean MILHAU; Mademoiselle Germaine MILHAU; Monsieur et Madame Gaston MILHAU; Monsieur et Madame CABANES; Les familles MILHAU, de Castelnaudary; SON, de Toulouse; MQUEL et FRANÇOIS de Sète, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame FRAÏS, Veuve MILHAU

REMERCIEMENTS
 Monsieur BRY François; Mademoiselle Jeanne BRY; Monsieur et Madame BRY, Comis des P. T. T.; Monsieur et Madame LACAVALLERIE, Instituteurs; Les familles TUREL, BRIS, LAMGUERE, MIRASSOU, HOSPITAL, PICHON et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Léonie Françoise BRY
 née TUREL

A.D.A. Automobilistes!
 adhèrent à

L'OFFICE-AUTOMOBILE
 du Sud-Ouest
 7.500 membres
 Demandez ses avantages
 Tarifs réduits d'assurances
 M. COUDERC-NOUAILLAC
 3, Avenue du Nord, CAHORS

CHASSE, PECHE
COUPELLERIE
 Le plus grand choix d'articles de pêche et coutellerie se trouve chez BESSON, armurier, boulevard Gambetta, 83, Cahors.
 Sacs garantis tout cuir: grand modèle, 26 fr. 50; petit modèle, 25 fr.

PIANOS
 RÉPARATIONS ET ACCORDS
 J. Rivière, fils
 (Ex-ouvrier et accordeur de la maison Martin, à Toulouse).
 17, rue Maréchal-Foch
 Atelier de réparations, 9, rue St-Pierre

A LOUER
APPARTEMENT
 3 grandes pièces, avec eau sur évier. Bassin pour laver. Prix modéré, 7, rue du Cheval-Blanc.

A LOUER
GRAND LOCAL COUVERT
 Près Gare
 pouvant servir Atelier ou dépôt
 S'adresser à Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors.

AVIS
 M. POULAIN, à Labéraudie, se tient à la disposition du public pour tuer les porcs.

PHONOGRAPHES

J.-B. NOUYRIT
 24, Boulevard Gambetta, CAHORS
 Audition permanente - Réparations, échange



Grand Choix d'Appareils et Disques
 Columbia, Pathé, Odéon, Salabert, etc.
 Venez les écouter

ATTENTION
La Maison François PENET
 13, rue Pélagry, CAHORS

préviens sa clientèle qu'elle vient de recevoir des stocks considérables de marchandises de toutes sortes: émail, fer blanc, fonte émaillée, couteaux, couverts de table de tous modèles.

Services de table et à café en porcelaine et en faïence, services de verre en cristal et demi-cristal, verres pour limonadier et ordinaire, Balais, saloirs, pots à graisse, tuyaux en poterie et en grès, boisseaux pour cheminée, carreaux pour évier et autres articles de ménage.
 Venez visiter nos magasins, vous y trouverez de tout à des prix défiant toute concurrence.

LES ORGANISATIONS
COMPTABLES
GEORGES PARANT
 Professeur Expert-Comptable
 Membre de l'Enseignement technique
 Agréé près des Tribunaux

EXPERTISES
CONTROLES
FISCALITÉ
LIVRES SPÉCIAUX

BUREAUX:
 CAHORS, 1, rue du Portail-Alban.
 Té. 224.
 Aurillac, 18, av. de la République
 Té. 219.

Rodez, 34, rue Bêteille. Té. 281.
 Millau, Place de la Fraternité.
 Té. 309.
 Sarlat, 44, Avenue Thiers, Té. 138

LES CHARBONS
 de la Maison H. Calabresi et C^o

dégageant beaucoup de CHALEUR
 PEU DE CENDRES
 ESSAYEZ, VOUS SEREZ CONVAINCUS
 Bureau annexe de commande:
 109, Bd Gambetta (près le Théâtre)

Voulez-vous faire un cadeau utile?
 Adressez-vous: **Maison VIDAL**
 3, Rue du Maréchal-Foch, Cahors

Grand choix d'appareils photographiques à pellicules et plaques de toutes marques Assortiments complets en Lunetterie or, argent, doublé, nickel, écaille et imitation écaille
 Baromètres
 Jumelles de Campagne et Théâtre

MEUBLES
COMBROUSE Fils
 3, rue Maréchal-Joffre - CAHORS

CHAMBRES à coucher - SALLES à manger
SIÈGES - GLACES - LITERIE
 Dépositaire des Sièges « STELLA »
 FABRICATION GARANTIE - PRIX EXCEPTIONNELS
 Livraison à domicile

MAISON LASVÈNES
 10, Rue Maréchal-Foch, CAHORS

VÊTEMENTS POUR HOMMES, DAMES & ENFANTS
ACTUELLEMENT
SOLDES ANNUELS D'HIVER
RABAIS ÉNORMES

P. FRANCÈS

vous présente le meilleur
PHONOGRAPHE



et un choix de
MILLE disques
 GRAMOPHONE-ODÉON
 COLUMBIA-PATHÉ

Audition permanente
 35, Boulevard Gambetta, CAHORS

SI vous voulez bien dormir
 et faire de beaux rêves

ADRESSEZ-VOUS
 pour la Confection ou la Réparation de vos Sommier et la réfection de vos matelas à

TAMALET, tapissier
 49, rue Nationale - CAHORS
 (près la place Rousseau)
 qui vous fera des prix défiant toute concurrence et vous garantira son travail.

Pour l'adaptation scientifique de vos lunettes et pince-nez...
 Pour l'exécution rigoureuse des ordonnances de MM. les oculistes...
 Adressez-vous à

G. BARON
 Opticien spécialiste
 24, Boulevard Gambetta, CAHORS
 Examen gratuit de la vue
 Réparations, Expéditions
 Prix modérés

Le plus grand choix en lunetterie, baromètres, thermomètres, Instruments de précision Photographie, Appareils Accessoires, Développement

Maximum de Récoltes dans vos Jardins et Cultures, les plus beaux Légumes, Fruits, Fleurs, en lisant

L'Almanach du Jardinier
 Adressé à tous gratis et franco par les B^{is} Lemaire et Julien Grains 103-120, Bd Magenta, Paris

CABINET IMMOBILIER
 1, rue Maréchal-Joffre, CAHORS
 le plus anciennement créé
Jean DELLARD, Propriétaire

Toutes affaires immobilières et toutes transactions commerciales
PRÊTS HYPOTHECAIRES
 Correspondants toutes régions et tous pays

POUR PRESQUE RIEN
 Vous aurez toujours l'heure juste chez vous en confiant le remontage de vos pendules à M. FABRE, horloger de la ville, 12, rue St-James, qui vous les entretiendra dans un état de marche à l'abri de tout reproche.
 RENSEIGNEMENTS GRATUITS SUR DEMANDE

SAMEDI et DIMANCHE

**AU PALAIS
DES FÊTES**

Le Trou dans le Mur

100 p. 100 Parlant

**AU PALAIS
DES FÊTES**

RENAULT présente une nouvelle voiture, la

PRIMAQUATRE

10 CV 4 Cyl. qui tenant admirablement la route, dépasse facilement le 95, soutient 75 de moyenne, tout en étant extrêmement économique à toutes les allures, et est livrée carrossée depuis 20.900 frs.

Ces résultats ressortent d'essais faits par les Usines RENAULT. D'autre part, dans les limites de son règlement des épreuves sur route (Vitesse max. de 80, moyenne max. de 60), l'Automobile Club de France a homologué une remarquable performance démonstrative de l'économie de la PRIMAQUATRE



PRIMAQUATRE

de série a couvert Paris-Bordeaux-Paris (1.109 km) à la moyenne de 56 km 900 — très inférieure à ses possibilités — avec une consommation de 9 litres 518 d'essence et 100 grammes d'huile aux 100 kilomètres.

Enfin, au strict point de vue de la vitesse : l'Automobile-Club de France a homologué les résultats d'un essai effectué sur piste, le 24 Décembre à Monthéry : une PRIMAQUATRE carrossée en conduite intérieure de série, a couvert 602 km 533 en 6 heures, soit à la moyenne horaire de 100 km 425.

RENAULT

Pour essayer cette nouvelle voiture

'Auto-Garage ARTIGALAS sera à votre disposition sur une simple demande GROS STOCK DE VOITURES D'OCCASION MODERNES ET EN PARFAIT ÉTAT

A. ARTIGALAS

103, Bd Gambetta, CAHORS

UNE FORTUNE RETROUVÉE

dans un Bon Panama à lots que M. Lasnier, de St-Symphorien, possédait depuis 15 ans et dont il avait toujours négligé de vérifier les tirages. Grâce à la Revue des Tirages et à son service spécial de vérifications, M. Lasnier a recouvré 500.000 francs. Sachez que 450.000 obligations à lots du Crédit National, Ville de Paris, Fonctions Communales, Panama, etc. remboursables au pair ou avec lots n'ont pas encore été réclamés. La Revue des Tirages paraît 2 fois par mois sur 16 et 32 pages, publiant la liste des lots non réclamés, les tirages en cours. Abonnement annuel 12 fr., avec droit gratuit à la vérification de vos titres. Envoyez 12 francs au Service des Tirages (25^e Section), 31, rue Saint-Georges à Paris-9^e.

MACHINES à TRICOTER

« WALTER »

La marque mondiale Garantie 5 ans

AGENT :

G. FOURNEL

5, Rue Lebon — RODEZ

Apprentissage complet à domicile sans augmentation de prix. Le meilleur des métiers, le plus facile à apprendre, celui qui coûte le moins à s'installer et qui rapporte le plus.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

LE MEUBLE RADIO PHONO 2811

PHILIPS

PHILIPS



UNE PRISE DE COURANT ET C'EST TOUT!

T. S. F.

Le cadeau le plus apprécié dans la famille est sans contestation le poste de T. S. F. A l'occasion des fêtes prochaines l'auto-garage Artigalas vous propose un essai gratuit à domicile du tout dernier poste PHILIPS sur cadre et un secteur. M. ARTIGALAS rappelle à sa clientèle qu'il est le seul dépositaire PHILIPS pour la région. 103, Boulevard Gambetta, Cahors Sans Filiste ? OUI ! Sans Philips ? NON !!

FOURRURES ROBES - MANTEAUX

Réparation Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE Fouine - Putois - Renard

M^{me} BARDY

14, rue Maréchal Foch CAHORS

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

Sports d'hiver à Font-Romeu et à Superbagnères

Jusqu'à la fin de la saison des sports d'hiver 1930-1931, les mesures ci-après sont applicables :

1^o Pour Font-Romeu : Service quotidien les wagons-lits 1^{re} classe (Paris-Quai d'Orsay - Villefranche - Vernet-les-Bains) dans le train de luxe « Barcelone-Express ». Paris-Quai d'Orsay dép. 19 h. 20, Villefranche-Vernet-les-Bains arr. 9 h. 48, Font-Romeu arr. 11 h. 17 — Font-Romeu dép. 16 h. 57, Villefranche-Vernet-les-Bains dép. 18 h. 29, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1^{re} et 2^{es} classes comportant des places de lits-toilette et couchettes en 1^{re} classe « Paris-Quai d'Orsay-La-Tour-de-Carol » et vice-versa, dans le train rapide partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Font-Romeu arr. 9 h. 28) et y arrivant à 10 h. 15 (Font-Romeu dép. 17 h. 01).

2^o Pour Superbagnères : Service quotidien de wagons-lits 1^{re} et 2^{es} classes (Paris-Quai d'Orsay-Luchon) dans le train de luxe « Barcelone-Express ». Paris-Quai d'Orsay dép. 19 h. 20, Luchon arr. 9 h. 28 — Luchon dép. 19 h. 46, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1^{re} et 2^{es} classes « Paris-Quai d'Orsay-Luchon » et vice-versa, dans le train rapide partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Luchon arr. 7 h. 40) et y arrivant à 10 h. 15 (Luchon départ 19 h. 46).

LA PHOSPHOIDE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Rompico (Huile de Foie de Morue)

Prix du Flacon : 14 francs

LE SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

LA MAISON DU TRAVAILLEUR

Maison CHABERT, 67, Bd Gambetta, CAHORS

CONFECTIONS ET MESURES POUR HOMMES à l'honneur de prévenir le public qu'elle est dépositaire des vêtements de mesure pour dames de la Grande Maison « AU CAMÉLIA » de Lyon, maison la plus avantageuse en vêtements bien faits, de coupe élégante et d'extrême bon goût

MANTEAUX, beau velours de laine, à partir de 99 fr. ROBES, lainage et soierie, à partir de 85 fr.

Une visite vous permettra de vous rendre compte de la qualité des tissus et du chic de ses vêtements.

VENTE DIRECTE DU FABRICANT

ROUTIERE 250, COURSE 230

MACHINES à COUDRE 700, PHONOGRAPHES 250

MACHINES à LAVER 210, VOITURES D'ENFANTS 160

FUSILS HAMMERLESS 240, FABRICATION SUPERIEURE

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

MANUFACTURE DES CYCLES BALLIS

12 rue du ONZE-NOVEMBRE ST-ETIENNE

MACHINES à TRICOTER rondes et rectilignes, prix de fabrication travail assuré catal. apprent. gratuits, laine, coton, soie. Px. gros échantil. gratuits. La Laborieuse, 35, Cours Pasteur, Bordeaux.

MACHINES à TRICOTER ttes larg. Prix de fabric. Travail assuré Catal. apprent. gratuits LAINES ttes nuances échant. gratis. — LA LABORIEUSE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.

PREVEZ- -- GUERISSEZ

les Cravasses, Gerçures, Engorgures

EN EMPLOYANT LE

CAMPHRICE DU CANADA

Il vous conservera une peau douce et souple, même par les plus grands froids

La boîte 5 francs toutes pharmacies

Dépôt : CAHORS, Ph^{ie} ORLIAC et LARRIEU

SOUILLAC Pharmacie BOUYER

ETUDE

DE Maître SALGUES DE GENIES

NOTAIRE à MARGILHAC

Suivant acte reçu par Maître SALGUES DE GENIES, notaire à Margilhac (Lot), le vingt-six décembre mil neuf cent trente, enregistré à Cahors le vingt-six décembre mil neuf cent trente, F^o 10, C^o 37, par Monsieur MAUREL, receveur, qui a perçu les droits.

Monsieur Albert PEZET, gérant du Syndicat agricole, demeurant à Cahors, a fondé une société coopérative de consommation, dénommée « Auxiliaire du Syndicat agricole de Cahors », dont le siège social est à Cahors.

Sa durée a été fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans et le capital est variable.

Deux exemplaires des statuts ont été déposés, l'un au Greffe de la Justice de Paix de Cahors et l'autre au Greffe du Tribunal de commerce de Figeac.

Pour publication : J. SALGUES DE GENIES.

Feuilleton de « Journal du Lot » 50

LE DROIT À LA FORCE

Par Daniel LESUEUR

XIII

— Toi, mon gaillard ?... Bravo ! Comme te voilà lesté !

Fontès interpellait le petit estropié, le jeune frère du terrassier Burotte. Ce gamin venait de lui causer un saisissement, en bondissant hors du tailleur, sur la route. Il était retombé sur le seul pied qu'il eût encore, puis, ramenant prestement sa jambe de bois, il se mettait au port d'armes et saluait militairement « m'sieu le maire ».

— Ma foi !... on ne dirait jamais que tu n'as qu'une jambe.

— Mais j'en ai deux, m'sieu Fontès. Regardez la belle, toute neuve, que mademoiselle Xavière a fait faire exprès pour moi. Elle ne me blesse pas comme l'ancienne. Aussi je suis solide. On ne me blague plus à l'école. Gare à ceux qui m'appellent « bancroche » !

Il serrait ses petits poings, dardait

Tous droits réservés.

des yeux intrépides. Clément posa une main sur sa tête.

— Tu as raison, mon enfant, d'exercer la vigueur, d'être agile et brave, malgré ta mauvaise part. Ceux qui l'appellent « bancroche » sont des lâches. Tout être a droit à la force contre la lâcheté, la méchanceté, la bassesse.

— Bien, sûr, monsieur... C'est des lâches. C'est les memes qui tourmentent les petits... Pas quand je suis là, pourtant. Mais dites, m'sieu, est-ce que vous allez au Manoir ?... S'il y allait !... Où serait-il allé, Clément Fontès, par ce chemin du coteau, tout parfumé en ce moment d'aubépine, et dont le proche tournant s'arrêtait comme coupé sur le plus beau ciel bleu qu'il eût jamais vu ? Pourtant il tressaillait à la question de l'enfant.

— Parce que, continua celui-ci, avec cet air distraité que prennent les mioches quand ils disent quelque chose dont leur timidité se trouble (et il commençait à tailler un brin de bois avec son mauvais couteau), — si vous y alliez plus souvent, mademoiselle Xavière ne pleurerait peut-être plus.

— Tu l'as vue pleurer ? demanda Clément, dont le cœur sauta.

— Oh ! elle se cache, fit le garçonnet, évasivement.

— Pourquoi, penses-tu que je l'en empêcherais ?

— Dame... y a que vous... Elle dit comme ça : Faut imiter monsieur

Clément... sois bon comme monsieur Clément... Ah ! si on écoutait monsieur Clément... Elle ne se doute pas, qu'elle le dit autant de fois, ajouta le petit, avec un regard en dessous, de gentilles fûtes.

— Tu lui es reconnaissant... tu l'aimes bien ? interrogea Fontès, d'une voix qui s'altérait un peu.

— Pour ça, oui ! Je viens encore de lui porter des fleurs, que j'ai cueillies, s'écria le petit homme avec importance. Maintenant, faut que je coure, parce que je manquerais l'école. Adieu, m'sieu.

Il partit, dévalant la pente, à grands bonds inégaux, mais droits, prenant des élan extraordinaires sur sa jambe de bois, et s'aidant d'un bâton. Evidemment, il voulait étonner « m'sieu le maire », qui sourit, dans un attendrissement profond.

Puis Clément tourna la tête en haut, monta, par la route familière, — et si différente ! — vers le rêve qu'il ne pouvait croire encore près de se transformer en réalité, et dont il s'approchait avec une espèce de religieuse angoisse.

Tout, déjà, participait de ce rêve... les formes, les odeurs, les couleurs du jour d'été, les lignes onduleuses du vallonn, et ces étranges collines, rous-

ses, dorées, par le calcaire qui affleure, sur lesquelles ça et là, des cyprès mettent leur long cône sombre, et qui ressemblent si fort, par cette teinte chaude, par ces arbres, à quelques petites collines brûlées et mélancoli-

ques de l'Ombrie.

Comme toutes ces choses prenaient une âme imprévue pour l'homme qui leur prêtait sans le savoir le frémissement de son émotion ! Elles entraient en lui comme par des fenêtres soudain ouvertes. Et elles se précipitaient vers les miroirs les plus sensibles de son souvenir, pour y laisser, imprévisible, le reflet de l'heure décisive, alors qu'il croyait à peine les voir.

Xavière était dehors, dans le parc. Il l'aperçut dès qu'il eut franchi la grille et tourné le premier massif.

La jeune fille tenait encore à la main la touffe des fleurettes sauvages que lui avait offertes son petit protégé. Assise sur son banc de pierre, à l'ombre d'un acacia chargé de grappes rosées, elle regardait fixement la façade muette, à demi-close, de la maison où elle était née, où elle avait vécu son enfance pleine d'espoirs confus, d'intuitions mystérieuses, d'attente, — enfance dominée, d'aus-

si loin qu'elle se rappelait, par la figure d'un homme jeune, au regard grave, qu'elle admirait plus que tout au monde et qui la faisait un peu trembler.

Cette figure de Clément Fontès, elle l'avait prêtée à tous les héros de l'histoire ou de la légende, dont elle ne se lassait pas de lire les aventures durant les loisirs inépuisables, les jours si longs, si lents, qui nous font une existence infinie jusque vers la quinzième année. Est-il possible que

ces jours-là, dont chacun nous offrait des perspectives plus vastes, plus imprévues qu'une année entière de notre âge mûr, aient eu la même pauvre mesure de ces pauvres vingt-quatre heures, glissant maintenant de nos doigts en une chute si rapide que nous ne pouvons plus en arrêter une seule au passage et la goûter pleinement, comme nous les goûtions toutes alors ?

Enfance de Xavière, aux jours plus longs, plus lents encore que tout autre, par l'isolement, et plus multipliée de chimères, à cause du parc sauvage, — tous les voyages fabuleux du monde, tous les décors passionnés des poèmes, dans ses retraites ! — à cause de la vieille maison, — trop grande, — recoins interdits, portes condamnées, sonorités impressionnantes, rayons assourdis de l'été filtrant aux persiennes dans le vide des chambres... — angoisse délicieuse du mystère, espoir des infortunes magnifiques, des sacrifices silencieux, qui se terminent en apothéose d'amour et de joie.

Hélas ! elle était venue, la réalité du sacrifice et du silence. Combien amère !... Aujourd'hui, c'était le creuil de tout, avec cette épaisseur de drap de tout, avec cette épaisseur de pour ne plus rien voir, cette farouche foi dans la douleur, cette incrédulité à la guérison, à la reprise de la vie, au recommencement, qui mettent tant d'absolu dans les désespoirs de la jeunesse.

Xavière regardait la maison de son enfance, qu'on allait vendre, qu'elle quitterait bientôt... et dans quelle détresse !... avec quelle brûlante blessure, quelle peur et quelle aversion de la vie !...

Son jeune corps las s'affaissait, ses yeux meurtris se brouillaient dans leur fixité pénible, ses mains retenaient machinalement les pauvres fleurs... Et la contraction affreuse de son cœur lui faisait mal encore, à cause de l'éclat du jour de juin, qui lui rappelait les ravissements d'autrefois.

Un pas dans l'allée... La jeune fille se tourna, redressée, en un soudain rappel d'énergie. Clément s'approchait. Avec un léger cri, elle voulut fuir.

— Xavière !... restez... Xavière... je sais... je sais... tout

Elle s'arrêta, l'attendit, ne comprenant pas, mais déjà bouleversée d'une espérance tumultueuse

Fontès accourut, s'empara de ses mains, la regarda, — de quel regard !... Comme il lui parut jeune !... Quelque chose de radieux le transfigurait. Ses larges yeux gris brillaient d'une flamme splendide. Et quelle douceur sur sa bouche, où la moustache se roulaît — cela plaisait tant à Xavière ! — avec une petite ondulation rebelle si charmante. Visage d'enfantivage prestigieux... Visage tendre et dominateur... Un trouble jamais éprouvé brisa l'enfant amoureux. Comment était-elle si, tout à l'heure, son devoir était de se dérober encore ?